Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-219711157-20250731-2025-07-81-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/08/2025
Publication : 06/08/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	**33**	**17**

Séance du 31 Juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trente et un juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire

Présents : Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; M. Lucien BEAUZOR ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINSILY, adjoints au maire

Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Clara RIGAH ; M. Arthur MARICEL ; Mme Ludivine MARCELLUS, conseillers municipaux

Représentés : Mme Anny GENIPA par M. Rodrigue MOULIN
Mme Sylviane FONDS par Mme Patricia ARNASSALON
M. Didier MARICEL par M. Arthur MARICEL

Absents : M. Ephrem GLORIEUX ; M. Yvon COMBES ; M. Saturnin FRANCILLONNE ; M. Christian CITADELLE ; Mme Karine GATIBELZA ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Annick ABELA ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY

Date de la convocation

Jeudi 24 juillet 2025

Date d'affichage de la délibération

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N°2025/07/81

APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025

Le budget supplémentaire a pour objet essentiel de reprendre les résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent, d'intégrer les restes à réaliser et d'ajuster, comme toute décision modificative, les crédits votés au budget primitif.

Sa présentation est identique à celle du budget primitif et l'assemblée sera amenée à voter les seules propositions nouvelles figurant sur ce document budgétaire.

1- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

Le total des crédits proposés par chapitre et par opération est le suivant (pages 14 à 22) :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-219711157-20250731-2025-07-81-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/08/2025
Publication : 06/08/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
CHAPITRES	**DEPENSES**	**RECETTES**	**DEPENSES**	**RECETTES**
011- Charges à caractère général	**1 644 500,00**			
012- Charges de personnel	**150 000,00**			
65- Autres charges de gestion courante	**184 000,00**			
66- Charges financières				
73- Impôts et taxes				
023- Virement à la section d'investissement	**3 000 000,00**			
021- Virement de la section de fonctionnement				**3 000 000,00**
Total opérations d'équipements réparti dans les chapitres suivants :			**3 123 000,00**	
20- Immobilisations incorporelles			*150 000,00*	
21- Immobilisations corporelles			*2 973 000,00*	
23- Immobilisations en cours				
26- Participations et créances rattachées				
13- Subventions d'investissement reçues				
024- Produits des cessions d'immobilisation				
042- opérations d'ordre de tranfert *(amortissement)*	**124 468,71**			
040- Opérations d'ordre (amortissement)				**124 468,71**
TOTAL	**5 102 968,71**	**-**	**3 123 000,00**	**3 124 468,71**

Le Budget est détaillé par section et se présente ainsi qu'il suit :

2- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses (pages 141 – 144 à 147)

Les propositions nouvelles de crédits concernent les chapitres ci-après :

011 – Charges à caractère général : 1 644 500,00 €
Ces crédits permettront la réalisation des opérations de fin d'exercice et notamment les rattachements, mais également aux services de poursuivre leurs activités.

012 – Charges de personnel : 150 000,00 €
Ces crédits ont été inscrits en cas d'imprévus réglementaires.

65- Autres charges de gestion courante : 184 000,00 €
L'inscription principale concerne le poste « subvention aux associations » pour 150 000,00 €.

023 – virement à la section d'investissement : 3 000 000,00 €

042- opérations d'ordre de transferts entre sections : 124 468,71 €

- Amortissement : 124 468,71 €

3- SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses (pages 27 à 32)

Les dépenses d'investissement (3 123 000,00 €) sont présentées par opérations comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-219711157-20250731-2025-07-81-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/08/2025
Publication : 06/08/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

21201	AUTRES MATERIELS	80 000,00
21202	TERRAINS DE SPORT	80 000,00
21204	VRD ET ROUTES	530 000,00
21304	FRAIS D'ETUDES	150 000,00
21603	MOBILIERS	20 000,00
21708	MISE EN VALEUR BATIMENTS ALI TUR-CENTRE BOURG - EGLISE	100 000,00
21710	CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE DE CAILLOUX	1 500 000,00
2301	SECURITE ET RENOVATION BATIMENT	330 000,00
22501	AMENAGEMENT SITE DE BOIS BANANE	33 000,00
2801	RÉAMÉNAGEMENT ET RÉHABILITATION RAVINE CHAUDE	300 000,00

Recettes (pages 25-26)

Les recettes d'investissement (3 124 468,71 €) sont les suivantes :

021 – virement de la section de fonctionnement : 3 000 000,00 €

040 - opérations d'ordre de transferts entre sections : 124 468,71 €

- Amortissement : 124 468.71 €

4- BALANCE GENERALE DU BUDGET

La balance générale du budget supplémentaire se présente ainsi qu'il suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	3 123 000,00	3 124 468,71
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	10 646 128,30	15 484 661,65
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 16 063 031,98	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	29 832 160,28	18 609 130,36

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	5 102 968,71	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 5 102 968,71
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	5 102 968,71	5 102 968,71
	TOTAL DU BUDGET (5)	34 935 128,99	23 712 099,07

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-219711157-20250731-2025-07-81-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/08/2025
Publication : 06/08/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Le Conseil municipal

Vu le Code Générale des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver le budget supplémentaire 2025 de la ville dont la balance générale est la suivante :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	3 123 000,00	3 124 468,71
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	10 646 128,30	15 484 661,65
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 16 063 031,98	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	29 832 160,28	18 609 130,36
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	5 102 968,71	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 5 102 968,71
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	5 102 968,71	5 102 968,71
	TOTAL DU BUDGET (5)	34 935 128,99	23 712 099,07

ARTICLE 2 : D'autoriser le Maire, au titre de la fongibilité des crédits, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections

ARTICLE 3 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire

Jocelyn SAPOTILLE

97129 MAIRIE DE LAMENTIN